



RENTÉE DES CLASSES

Lundi 1^{er} septembre 2025



Guide de la Rentrée

Sommaire

Adresses et téléphones utiles	2	Kit des fournitures scolaires	12
Édito du Maire	3	La restauration scolaire	13
Ville amie des enfants	4	Les structures péri & extra-scolaires	14-15
Calendrier des vacances scolaires 2025/2026	4	Le Pédibus	16
Pour contacter les écoles de Champs-sur-Marne	5	Le conseil d'école	16
Des périmètres adaptés aux besoins des quartiers	6-7	La coopérative scolaire : ressources et dépenses	16
Les écoles et périmètres scolaires	8-9	Actions lecture	17
Rythmes scolaires et périscolaires	10	Des études dirigées adaptées aux besoins des enfants	17
Les « premiers pas »	10	L'Espace Familles	18
La présence, le jour de la rentrée	10	Les classes d'environnement	18
L'école maternelle : qu'est-ce que c'est ?	11	Une ville solidaire	19
Les vaccinations	11		



Adresses et téléphones utiles

Mairie de Champs-sur-Marne - Tél. 01 64 73 48 48

Service municipal Éducation - Tél. 01 64 73 48 40

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45. Permanences le samedi matin de 9h à 12h, selon l'agenda disponible sur le site de la ville :

www.ville-champssurmarne.fr/images/tout_age/education/Calendrier_permanences_2025.pdf

Inspection de l'Éducation nationale

95, boulevard du segrais - 77185 Lognes

Tél. 01 85 76 30 32

Mail : ce.0772822z@ac-creteil.fr

Inspection Académique de Seine-et-Marne

18, quai Hippolyte Rossignol - 77000 Melun

Tél. 01 64 41 27 00 - www.ac-creteil.fr

Ministère de l'Éducation nationale

110, rue de Grenelle - 75007 Paris

Tél. 01 55 55 10 10

www.education.gouv.fr/actu

Rectorat d'Académie de Créteil

4, rue Georges Enesco - 94010 Créteil

Tél. 01 57 02 60 00

Guide de la rentrée 2025/2026 - Directeur de la publication : Maud Tallet
Conception/Rédaction/Photos : service municipal communication Tél. 01 64 73 48 38

Collection privée - Adobe Stock

Impression : Direct Impression - 26 bis boulevard de Beaubourg - 77184 Émerainville
Distribution : Le Diffuseur

Édito du Maire

De l'argent pour l'école

L'élu de la droite au conseil municipal fait un constat d'échec de l'Éducation nationale et « affirme » que, puisque le gouvernement n'apporte aucune réponse, les solutions incombent à la commune ! Au même moment, le président de la République annonce une Convention citoyenne pour revoir les rythmes scolaires, les temps périscolaires, la journée de l'enfant... ?



Aucun d'eux ne tire d'enseignement des décennies écoulées et du recul des moyens du service public.

Dans notre commune, si les Campésiennes et les Campésiens constatent les carences à l'Éducation nationale, et surtout les reculs incessants des mesures nécessaires par les gouvernements successifs pour la réussite de tous les élèves, ils mesurent également les nombreux efforts concrets mis en œuvre à Champs-sur-Marne pour l'épanouissement de tous les élèves de la ville. Il n'a jamais été question d'ajouter de l'école à l'école. Dans toute la mesure du possible, les services municipaux se sont positionnés pour accueillir et accompagner les élèves avant, pendant et après le temps scolaire. Tous les services ont été réfléchis et mis en œuvre en fonction des besoins collectifs des parents.

Ainsi dès le matin, soit ils peuvent les déposer à l'école dès 7h (accueil périscolaire) ou pour les « élémentaires » les confier au « PEDIBUS » (service gratuit) qui assure la sécurité et forme les enfants aux bonnes conduites de circulation piétonne dans leur quartier.

Les temps d'accueil périscolaire du matin et du soir permettent de mettre à profit des ateliers pédagogiques et ludiques. La Municipalité a, par ailleurs, instauré l'étude dirigée, le soir après l'école sous la responsabilité des enseignants volontaires, rétribués au prix de l'heure d'enseignement. Les enfants, accompagnés par les enseignants, peuvent revoir les cours de la journée et/ou commencer leurs devoirs. Enfants des centres d'accueil ou de l'étude bénéficient d'un goûter adapté à leur âge. Les temps périscolaires sont encadrés par les animateurs du service municipal Enfance.

Pendant la pause méridienne de 11h30 à 13h30, les enfants prennent leur repas équilibré et varié. Il est évalué à 20 minutes environ, le temps de la « satiété ». Des temps calmes sont proposés pour les enfants qui se sentent fatigués. Les autres peuvent participer à des ateliers. Connaissances et découvertes des ingrédients des repas, mais aussi élaborés sur fond des droits des enfants et des valeurs humanistes. Les équipes d'animation préparent aussi des rendez-vous entre groupes scolaires.

Les centres d'accueil et de loisirs des mercredis permettent de poursuivre parfois les activités commencées en semaine. C'est aussi l'occasion de développer la culture pour tous, avec les spectacles « Place aux mômes », les ateliers de création avec l'AMAP, les visites aux expositions interactives à l'équipement « MICRO-FOLIE ».

Pendant les « petites vacances », pour aider les parents, la Municipalité ouvre les centres d'accueils et de loisirs. L'été, nous organisons des séjours de vacances, ou des mini-séjours du lundi au vendredi.

Vos enfants, pendant une journée à l'école, ont 6h de cours, ils passent beaucoup plus de temps dans le « bâtiment scolaire », et parfois moins de temps chez vous.

C'est par tout cela que vos enfants apprennent à grandir et à avoir envie de réussir à l'école !

Victor Hugo a dit « quand vous ouvrez une école, vous fermez une prison ».

Boris Vian a chanté « Messieurs qu'on nomme grand (...) je ne veux pas (la) faire la guerre. Je ne suis pas sur terre pour tuer les pauvres gens... ».

Avec eux demandons plus d'argent pour les « petits » humains et pas pour les canons !

Maud Tallet
Maire de Champs-sur-Marne

Champs-sur-Marne Ville amie des enfants



unicef 
pour chaque enfant

Le titre « Ville amie des enfants » a été créé par l'UNICEF et l'Association des Maires de France (AMF) en 2002.

Il est attribué aux villes qui développent une véritable politique en direction de l'Enfance.

La ville de Champs-sur-Marne s'investit depuis longtemps déjà dans le cadre d'actions diverses et variées pour le bien-être des enfants et des jeunes. Santé, éducation, culture, sport, sciences, loisirs... Recevoir ce titre est une reconnaissance pour la ville de Champs-sur-Marne, pour tous les enfants et les professionnels qui travaillent chaque jour pour leur bien-être.



Vacances scolaires 2025 - 2026



Zone A Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

Zone B Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Zone C Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Corse

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	NC*
Vacances de la Toussaint	Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025			NC
Vacances de Noël	Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026			NC
Vacances d'hiver	Du samedi 7 février au lundi 23 février 2026	Du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026	Du samedi 21 février au lundi 9 mars 2026	NC
Vacances de printemps	Du samedi 4 avril au lundi 20 avril 2026	Du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026	Du samedi 18 avril au lundi 4 mai 2026	NC
Vacances d'été	Samedi 4 juillet 2026			NC

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

* Informations non connues



Les élèves n'auront pas classe le vendredi 15 mai et le samedi 16 mai 2026.

FORUM DES ACTIVITÉS
sportives, culturelles et de loisirs
des associations et services municipaux

Samedi 6 septembre 2025
de 14h-17h
Gymnase Jean Jaurès

Pour contacter les écoles de Champs-sur-Marne

Les écoles maternelles

Il y a 10 écoles maternelles - (975 élèves).

Deux Parcs - Cours des Deux Parcs

Tél. 01 60 05 12 36

Mail : ce.0771786Y@ac-creteil.fr

Direction en cours de nomination

Joliot Curie - Allée Joliot Curie

Tél. 01 60 05 09 21

Mail : ce.0771895S@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Barrière

La Faisanderie - 3, mail des Tilleuls

Tél. 01 64 68 91 90

Mail : ce.0772050K@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Moulin

La Garenne - Rue de la Garenne

Tél. 01 64 68 90 35/06 07 55 94 54

Mail : ce.0770401T@ac-creteil.fr

Direction en cours de nomination

Le Luzard - 1, allée Eugène Pottier

Tél. 01 60 06 21 27

Mail : ce.0771849S@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Larmet

Nesles - Boulevard du Nesles

Tél. 01 64 68 93 81

Mail : ce.0771821L@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Cinaur

Olivier Paulat - Allée Olivier Paulat

Tél. 06 18 95 87 22

Mail : ce.0770402U@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Coquin

Pablo Picasso - Allée des Noyers

Tél. 01 64 68 32 51

Mail : ce.0771943U@ac-creteil.fr

Direction : en cours de nomination

Paul Langevin - 1, allée Paul Langevin

Tél. 01 60 68 26 03

Mail : ce.0771861E@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Lavoye

Pyramides - Allée de Gizeh

Tél. 01 60 05 39 34

Mail : ce.0771625Y@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Suzon

Les écoles élémentaires

Il y a 10 écoles élémentaires - (1750 élèves).

Deux Parcs - Cours des Deux Parcs

Tél. 01 60 05 19 81

Mail : ce.0771837D@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Dupieux

Henri Wallon - 11, rue Nelson Mandela

Tél. 01 64 68 40 49

Mail : ce.0772045E@ac-creteil.fr

Directeur : M. Sélaudoux

Joliot Curie - Allée Joliot Curie

Tél. 01 60 05 05 46

Mail : ce.0771944V@ac-creteil.fr

Directeur : M. Strasbach

Le Luzard - 1, allée Eugène Pottier

Tél. 01 60 06 02 26

Mail : ce.0771868M@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Laurent

Lucien Dauzié - 20, avenue Victor Hugo

Tél. 01 64 80 75 64

Mail : ce.0771429k@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Vincent-Bonnieu

Nesles - Boulevard du Nesles

Tél. 01 64 68 63 09

Mail : ce.0771867L@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Brahim

Olivier Paulat - Allée Olivier Paulat

Tél. 01 60 05 19 33/06 18 95 19 96

Mail : ce.0770403V@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Petit

Pablo Picasso - Allée des Noyers

Tél. 01 60 06 37 32

Mail : ce.0771942T@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Volet-Goubert

Paul Langevin - 1, allée Paul Langevin

Tél. 01 60 06 37 90

Mail : ce.0771866K@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Branchu

Pyramides - Allée de Gizeh

Tél. 01 60 05 14 14

Mail : ce.0771606C@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Burghoffer

Voir plan, pages suivantes.



Les écoles et périmètres scolaires

1 LUCIEN DAUZÉ/LA GARENNE

2 DEUX PARCS

3 LE NESLES

4 PAUL LANGEVIN

5 OLIVIER PAULAT

6 LA FAISANDERIE/HENRI WALLON

7 JOLIOT CURIE

8 PABLO PICASSO

9 LE LUZARD

10 LES PYRAMIDES

1•LUCIEN DAUZÉ/LA GARENNE

Allée des pins
Allée du Ruisseau
Ave Gl. de Gaulle N°1 au N°29 (impairs)
Ave Gl. de Gaulle N°2 au N°22 (pairs)
Avenue Victor Hugo (sauf N°50)
Rue Chico Mendès
Rue Cuvier
Rue d'Alsace
Rue Darwin
Rue de la Garenne
Rue de Malhoue N°1 au N°39 (impairs)
Rue de Malhoue N°2 au N°50 (pairs)
Rue de Paris N°1 au N°36 (pairs et impairs)
Rue Diderot
Rue du Docteur Auber
Rue Pasteur
Rue Paul Bert
Rue Von Linne
Villa Madeleine
Allée du Château
Rue Emile Hart

2•DEUX PARCS

Allée des Allouettes
Allée des Bergeronnettes
Allée des Fauvettes
Allée du Parc
Chemin de la Calotte
Chemin du Canal

6•LA FAISANDERIE/HENRI WALLON

Allée Blaise Pascal
Allée des Charmilles
Allée des Chataigniers
Allée des Erables
Allée des Sorbiers N°1 au N°3 (pairs et impairs)
Allée des Thuyas
Allée Youri Gagarine
Avenue Ampère
Bd Archimède (hors N°13)
Bd Copernic
Bd Descartes
Bd du Bois de Grâce
Bd Newton
Mail des Tilleuls
Place des Acacias
Place du Bois de Grâce
Rue Jean Wiener N°1 - 3 - 5 - 7 (impairs)
Rue Nelson Mandela
Square des Bouleaux
Square des Genevriers
Rue Gallinée
Allée de la Clairière
Allée des Sauches Vertes
Allée du Bois Moussu

9•LE LUZARD

Allée Anatole France
Allée Auguste Blanqui
Allée de la Pommerate
Allée Emile Zola
Allée Eugène Pottier
Allée Eugène Varlin
Allée George Sand
Allée Guy de Maupassant
Allée Jean Baptiste Clément
Allée Jules Guesde
Allée Jules Vallès
Allée Louise Michel
Avenue Victor Hugo N°50
Chemin d'Emerainville
Chemin Armand Lanoux
Chemin de la Fontaine aux coulons
Cours du Luzard N°1 au N°4 (pairs et impairs)
Impasse Clos des Vignes
Impasse de la Fontaine
Impasse Manuel Montero
Impasse Victor Hugo
Route de Malhoue N°1 au N°23 (impairs)
Route de Malhoue N°12 au N°16 (pairs)
Rue de Malhoue N°52 au N°66 (pairs)
Rue de Malhoue N°41 au N°61 (impairs)
Rue Roger Vaillant
Rue Simone de Beauvoir

7•JOLIOT CURIE

Allée Edouard Branly
Allée Joliot Curie
Avenue des Pyramides N°4

10•LES PYRAMIDES

Allée d'Alexandrie

Chemin du Luzard
 Rue Cahen d'Anvers
 Rue de Paris N°38 au N°88 (pairs et impairs)
 Rue Henriette Lebon
 Rue Jean Moulin
 Rue Lionel Hurtebize
 Rue Parmentier
 Square des Garennes
 Square du Gerfaut
 Square du Veneur
 Rue des Rouges Gorges
 Allée des Hirondelles

Rue A. Vallaud N°2 au N°42 (pairs)
 Rue de Lorraine
 Rue de la Sauge
 Rue des Bleuets
 Rue des Capucines sauf N°47 au N°51 (impairs)
 Rue des Capucines sauf N°60 au N°62 (pairs)
 Rue des Coccinelles
 Rue des Iris
 Rue des Jasmins
 Rue des Libellules N°1 au N°21 (impairs)
 Rue des Libellules N°2 au N°20 (pairs)
 Rue des Mésanges
 Rue de la Mairie
 Rue Nast
 Rue Pierre Weckerka
 Rue des Pinsons
 Rue des Prés
 Rue des Roseaux
 Rue des Roses
 Rue des Vanneaux
 Rue des Violettes
 Rue du Muguet
 Rue du Piver
 Rue Ed. Henriot sauf N°55 au N°67 (impairs)
 Rue R. Henriot sauf N°58 au N°70 (pairs)
 Rue E. Salengro sauf N°52 au N°60 (pairs)
 Rue R. Salengro sauf N°57 au N°67 (impairs)
 Rue des Coquelicots
 Rue des Lavandes
 Sente des Sables

3•LE NESLES

Allée de la Tour
 Allée des Cormouillers
 Allée des Frânes
 Allée des Marronniers
 Allée des Sorbiers à partir N°5 (pairs et impairs)
 Allée du Taillis
 Bd des Nesles
 Bd Archimède N°13
 Place des Aubépinés
 Rue Jean Wiener N°9 au N°29 (impairs)
 Allée de la Lisière

4•PAUL LANGEVIN

Allée Claude Bernard
 Allée Emile Roux
 Allée Jean Perrin
 Allée Paul Langevin
 Allée Xavier Bichat
 Bd de la République N°41 au N°125 (impairs)
 Bd de la République N°52 au N°60 (pairs)
 Rue Albert Schweitzer hors N°15 au N°25

Rue Albert Schweitzer N°15 au N°25

8•PABLO PICASSO

Allée Albert Camus
 Allée Claude Monet
 Allée Fernand Léger
 Allée Georges Braque
 Allée Henri Matisse
 Allée Jacques Prévert
 Allée Marc Chagall
 Allée Marguerite Duras
 Allée P. Mendes France
 Allée Paul Cézanne
 Allée Paul Eluard
 Allée Robert Desnos
 Ave Paul Cézanne
 Cours du Luzard N°6 au N°92 (pairs et impairs)
 Mail Elsa Triolet
 Mail Vincent Van Gogh
 Place Pablo Picasso
 Rue Léonard de Vinci

Allée de Giseh
 Allée des Perdrix N°24 au N°38 (pairs)
 Allée des Perdrix N°27 au N°57 (impairs)
 Ave de la Morelle N°1 au N°17 (impairs)
 Ave de la Morelle N°2 au N°16 (pairs)
 Ave des Princes N°11 au N°31 (impairs)
 Ave Gl'de Gaulle N°31 au N°93 (impairs)
 Ave Jean Jaurès N°1 au N°45 (impairs)
 Ave Jean Jaurès N°2 au N°60 (pairs)
 Avenue des Pyramides
 Bd de la République N°28 au N°48 (pairs)
 Bd de la République N°9 au N°39 (impairs)
 Rue A. Berthelot N°49 au N°83 (impairs)
 Rue A. Berthelot N°54 au N°86 (pairs)
 Rue A. Vallaud N°43 au N°119 (impairs)
 Rue A. Vallaud N°44 au N°112 (pairs)
 Rue des Bouvreuils
 Rue des Caillès
 Rue des Capucines N°47 au N°51 (impairs)
 Rue des Capucines N°60 au N°62 (pairs)
 Rue des Courtils
 Rue des Libellules N°22 au N°66 (pairs)
 Rue des Libellules N°23 au N°59 (impairs)
 Rue des Lucioles
 Rue des Tulipes
 Rue Ed. Henriot N°55 au N°67 (impairs)
 Rue Ed. Henriot N°58 au N°70 (pairs)
 Rue R. Salengro N°52 au N°60 (pairs)
 Rue R. Salengro N°57 au N°67 (impairs)
 Allée Louxor

Pour tenir compte des critères de proximité, les écoles sont regroupées par secteur de la façon suivante :

- La Faisanderie/Henri Wallon/Le Nesles • Lucien Dauzié /La Garenne /Les Deux Parcs
- Pablo Picasso/Le Luzard • Joliot Curie/Paul Langevin • Pyramides/Olivier Paulat

Ainsi, si la capacité d'accueil d'une école ne permet pas de nouvelles inscriptions, une affectation sur l'autre école du secteur sera proposée aux familles.

Rythmes scolaires et périscolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h					
8h20					
11h30					
13h30					
16h30					
19h					

Temps scolaire

Temps périscolaire

Pause méridienne

Les "premiers pas"...

Seuls les enfants nés avant le 31 décembre 2022 seront admis à l'école. En effet, il n'est pas prévu d'ouverture de classe de toutes petites sections pour la rentrée 2025. Ce dispositif prévu par l'Éducation nationale est mis en place en priorité dans les écoles des quartiers « politique de la ville » pour lutter contre les difficultés scolaires.



La présence, le jour de la rentrée

Toute absence le jour de la rentrée, sans « mot d'excuse », peut être considérée comme un « élève en moins » pour l'Éducation nationale. Cela peut entraîner, en fonction du nombre « d'absents » ce jour-là, la fermeture définitive d'une classe !

L'école maternelle : qu'est-ce que c'est ?

L'école primaire regroupe l'école maternelle et l'école élémentaire organisées en 3 cycles :

- **cycle 1** de la petite section à la grande section = *cycle des apprentissages premiers*,
- **cycle 2** du CP au CE2 = *cycle des apprentissages fondamentaux*,
- **cycle 3** du CM1 au CM2 = *cycle de consolidation qui se poursuit en classe de 6^{ème}*.

Les enseignements se déroulent sur une durée de 24 heures réparties du lundi matin au vendredi après-midi (hors mercredi), 36 semaines par an.

- *De la petite à la grande section, les enfants apprennent à vivre ensemble, à communiquer avec les adultes et les autres enfants. Ils découvrent le monde qui les entoure et préparent leur entrée à l'école élémentaire.*
- *L'école maternelle travaille en liaison avec tous les systèmes d'accueil éducatif de la petite enfance. Elle a toute sa place dans le rapport qui s'établit entre les besoins, l'offre d'accueil et les possibilités locales.*

L'école maternelle joue un rôle d'accueil éducatif de qualité, particulièrement dans les secteurs difficiles. Elle est le lieu de la première scolarisation.

Elle a pour finalité d'aider chaque enfant à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences, selon des démarches adaptées, afin de préparer sa réussite au cours préparatoire. L'objectif essentiel de l'école maternelle est l'acquisition d'un langage oral riche, organisé et compréhensible par l'autre.

Que va apprendre votre enfant ?

Les apprentissages se structurent autour des domaines d'activité suivants :

- s'approprier le langage ;
- agir et s'exprimer avec son corps ;
- découvrir l'écrit ;
- découvrir le monde ;
- devenir élève ;
- percevoir, sentir, imaginer, créer...

Documents à fournir pour l'inscription en école primaire

- Livret de famille • Carnet de santé • Attestation de la Caisse d'Allocations Familiales •
 - Justificatif de domicile (avis de taxes foncières 2024 ou quittance de loyer) •
 - Photocopie du jugement en cas de séparation ou divorce des parents •

Les vaccinations

Un certificat de santé est exigé pour l'admission de chaque élève dans tout établissement d'enseignement. Vous devez présenter le carnet de vaccination de votre enfant à jour.

Soyez vigilant sur les dates de rappel.

Pour l'entrée à l'école primaire, la vaccination obligatoire (sauf contre-indication médicale) est le DT-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.

Des vaccins contre huit autres maladies sont vivement recommandés, sauf pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2018 pour qui ils deviennent obligatoires : coqueluche, haemophilus influenzae B, hépatite B, méningocoque C, pneumocoque, rougeole, oreillons et rubéole.

Un kit de rentrée pour tous les élèves de CP

- 1 cahier Séyès 24x 32 - 90 pages
- 1 cahier Séyès 17x 22 - 96 pages
- 1 cahier Séyès 17x22 - 48 pages
- 1 cahier Séyès 17x22 - 32 pages - interlignes 3 mm
- 1 cahier poésie/chant recto Séyès - 17x22 - 48 pages
- 1 gomme
- 1 tube de colle
- 12 crayons à papier
- 1 étui de 12 feutres de couleur
- 1 étui de 12 crayons de couleur
- 4 stylos à bille (2 bleus, 1 noir et 1 rouge)
- 1 ardoise et 1 feutre ardoise
- 1 chemise de rangement avec élastiques
- 1 protège documents (100 vues)
- 1 double décimètre gradué
- 1 trousse personnalisable
- 1 paire de ciseaux bouts ronds

Pour la 2^e année consécutive, la Municipalité va offrir aux enfants de CP un « kit de rentrée » comprenant les fournitures essentielles pour leur scolarité à l'école élémentaire.

Cette mesure s'inscrit dans l'engagement de la municipalité en faveur de l'égalité des chances. Elle rejoint d'autres initiatives, telles que la remise d'un dictionnaire pour les élèves de grande section et de CM2, ou l'abonnement à Kilimax (Ecole des loisirs) pour les CP.

Le 1^{er} septembre, les enfants des classes de CP recevront leur kit en classe. Les élèves de CE2 se verront quant à eux offrir une équerre graduée ainsi qu'un compas.



La restauration scolaire



La pause méridienne est un temps éducatif dans l'école.

Un groupe de travail restauration se réunit tous les trimestres pour examiner les animations et les menus proposés.

Un prestataire fournit les repas des restaurants scolaires, des accueils de loisirs et des structures petite enfance. La restauration scolaire est soumise à des règles très strictes en matière d'hygiène alimentaire, de fabrication des repas et de stockage des produits. Pour encore mieux en garantir une traçabilité complète et un contrôle microbiologique constant, la restauration collective à Champs-sur-Marne est quotidiennement placée sous la surveillance d'un laboratoire de contrôle indépendant. Chaque année, plus de 220 000 repas et 100 000 goûters sont servis dans les écoles.

Enfants hautement allergiques

Pour chaque enfant allergique présentant un trouble de la santé individualisé, la Municipalité facilite, sous certaines conditions, l'accueil au restaurant scolaire en formalisant un Protocole

d'Accueil des Enfants (P.A.E.). Ce protocole distinct du P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé), établi avec l'école, est contractualisé entre la famille, le directeur du centre de loisirs et de restauration et par la Municipalité. Pour être accepté, le P.A.E. devra être validé par un médecin. Lorsque les parents doivent prévoir tout ou partie du repas, **une tarification spécifique** est adaptée sur la base de la participation familiale. Pour tout renseignement, vous pouvez appeler le service municipal Enfance au 01 64 73 48 50.

La lettre de la restauration

« **Les pieds dans le plat** » informe chaque mois les parents des menus. Tout au long de l'année, découverte de nouvelles saveurs à travers des repas à thème et des animations : la semaine du goût (octobre), la semaine fruits et légumes, table en fête... « **Les pieds dans le plat** » est consultable sur le site de la ville : www.ville-champssurmarne.fr

Les tarifs des restaurants scolaires sont établis suivant votre participation familiale.

Les structures péri et extra-scolaires

La Municipalité propose de nombreuses activités de loisirs et d'éveil, durant l'année scolaire et pendant les vacances. Ces temps sont "encadrés" par des équipes diplômées et qualifiées. Chaque année, une attention particulière est portée à la formation professionnelle des animateurs.

L'accueil périscolaire

Le matin de 7h à 8h20 et le soir de 16h30 à 19h, lundi, mardi, jeudi et vendredi, tous les jours d'école, avant et après l'école. Pour permettre aux parents de bénéficier d'une structure d'accueil fiable et sécurisée avec les animateurs du service municipal Enfance, avant et après l'école.



Les accueils de loisirs

Toutes sortes de jeux, d'inventions et d'expérimentations permettent aux enfants de découvrir leur environnement : activités sportives, manuelles, culturelles, d'expression, sorties... C'est aussi l'occasion de se construire avec les autres, de participer à l'élaboration et à la réalisation de projets collectifs divers : grands jeux, expositions, rallyes, chorale, ateliers musique, spectacles... C'est un espace de liberté, de détente et de choix.

Renseignements : service municipal Enfance - Tél. 01 64 73 48 50

Deux formules d'accueil des enfants sont proposées aux familles :

Les accueils de loisirs « classiques » à la journée

Ouverts les mercredis de 7h à 19h en période scolaire et du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 en période de vacances scolaires.

Attention! Préinscription sur l'Espace Familiales indispensable sur les périodes de vacances scolaires. Certains accueils de loisirs sont regroupés pendant les vacances.

Les accueils de loisirs « ouverts » à la journée (sans repas, ni goûter)

Les mercredis de 14h à 18h, ouverts aux enfants et à leurs familles en période scolaire et du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h en période de vacances scolaires.

SITES PÉRISCOLAIRES

VICTOR HUGO

Avenue Victor Hugo - Tél. 06 10 20 62 70

LA GARENNE

Rue de la Garenne - Tél. 01 60 05 38 73

DEUX PARCS

Cours des Deux Parcs - Tél. 06 10 20 62 46

OLIVIER PAULAT

Allée Olivier Paulat - Tél. 06 27 86 31 12

LES PYRAMIDES

Allée de Gizeh - Tél. 06 84 54 21 92

JOLIOT CURIE

Allée Joliot Curie - Tél. 06 77 62 94 08

PAUL LANGEVIN

Allée Claude Bernard - Tél. 06 10 20 62 52

LE NESLES

Boulevard du Nesles - Tél. 06 34 58 27 49 - 06 27 86 29 32

HENRI WALLON

Rue Nelson Mandela - Tél. 06 10 20 62 55

LA FAISANDERIE

Mail des Tilleuls - Tél. 06 10 20 62 55

PABLO PICASSO

Allée des Noyers - Tél. 06 73 91 63 33

LE LUZARD

Allée Eugène Potier - Tél. 06 25 37 56 16

RAPPEL : ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN

- Les élèves de la Faisanderie et de Henri Wallon sont accueillis à Henri Wallon.
- Les élèves de Joliot Curie sont accueillis à Paul Langevin.

ACCUEILS DE LOISIRS "Classiques"

VICTOR HUGO

Avenue Victor Hugo - Tél. 06 10 20 62 70
(Lucien Dauzié - La Garenne
Deux Parcs - Olivier Paulat)

PAUL LANGEVIN

Allée Claude Bernard - Tél. 06 10 20 62 52
(Les Pyramides - Joliot Curie
Paul Langevin)

BOIS DES ENFANTS

Allée de la Lisière - Tél. 06 10 20 62 55
(Le Nesles - Henri Wallon
La Faisanderie)

VIGNES DU BAILLY

Route de Malnoue - Tél. 06 73 91 63 33
(Pablo Picasso - Le Luzard)

ACCUEILS DE LOISIRS "Ouverts"

DEUX PARCS

Cours des Deux Parcs - Tél. 06 10 20 62 46
(Lucien Dauzié - La Garenne
Deux Parcs - Olivier Paulat)

JOLIOT CURIE

Allée Joliot Curie - Tél. 06 77 62 94 08
(Les Pyramides - Joliot Curie
Paul Langevin)

LE NESLES

Boulevard du Nesles - Tél. 06 34 58 27 49 -
06 27 86 29 32 (Le Nesles - Henri Wallon -
La Faisanderie)

PABLO PICASSO

Allée des Noyers - Tél. 06 25 37 56 16
(Pablo Picasso - Le Luzard)



Le Pédibus



15 lignes. Un «bus à pied» pour accompagner vos enfants à l'école.

L'autobus pédestre ou Pédibus a tout du bus : lignes, arrêts, horaires, terminus,... mais pas de moteur ! Des animateurs du service municipal Enfance accompagnent à pied, matin et soir, du lundi au vendredi sauf le mercredi, un groupe d'enfants, sur le trajet « domicile-école », tout en faisant des arrêts sur le trajet pour prendre les enfants qui rejoignent le Pédibus.

Le «conducteur du Pédibus» dispose de la liste des enfants «passagers» pour le «transport». Comme pour un bus, si un «passager» manque le départ, celui-ci ne l'attendra pas et il sera sous la responsabilité de sa famille.

Le «Pédibus» conduit uniquement les enfants des écoles élémentaires vers les groupes scolaires suivants :

- école du Nesles
- école Lucien Dauzié
- école Henri Wallon
- école Olivier Paulat
- école du Lizard
- école des Pyramides

Renseignements : service municipal Enfance **Tél. 01 64 73 48 50**

Inscription sur votre site périscolaire dès le mois de septembre 2025

Le conseil d'école

Parce que l'école, c'est l'affaire de tous...

Le conseil d'école est une instance essentielle. Un lieu d'écoute, de dialogue, d'échanges... de la communauté éducative. Le conseil d'école est constitué dans chaque école maternelle et élémentaire pour l'année scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Composition :

- le directeur de l'école et les enseignants,
- les représentants élus des parents,
- le maire ou son représentant, un élu municipal,
- le délégué départemental de l'Éducation nationale.

À titre consultatif, le directeur peut inviter d'autres personnes suivant l'ordre du jour (ex : un psychologue scolaire, un représentant d'association...).

Quelques attributions du conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur les questions intéressant la vie de l'école,
- est associé à l'élaboration du projet d'école.

La coopérative scolaire : ressources et dépenses

La coopérative scolaire est dotée d'un budget propre. Ses ressources proviennent du produit de ses activités (fête d'école, kermesse, spectacle...), de dons, de subventions et de la cotisation de ses membres.

Les versements à la coopérative scolaire sont volontaires ; en aucun cas, il n'est exigé de participation financière des parents. En vertu du principe de solidarité, aucun élève ne peut être écarté du bénéfice d'une activité financée par la coopérative scolaire au motif que ses parents n'ont pas participé à son financement.

(Source Eduscol-ministère de l'Éducation nationale).

Action lecture

Au CP, dès que les enfants commencent à défricher le monde des mots, chaque élève est abonné à la série Kilimax de l'École des Loisirs. Pendant toute l'année scolaire, à partir de novembre, chaque enfant voit sa bibliothèque personnelle s'enrichir d'un livre par mois, à partager avec ses parents. Un travail de lecture pourra aussi être effectué en classe.

Par ailleurs chaque année, pour mieux accompagner leur passage en CP, les élèves de grande section maternelle reçoivent chacun un dictionnaire mini-débutants CP/CE1. De même, les élèves de CM2 reçoivent un dictionnaire des collèves, un outil pour les aider jusqu'à l'obtention du brevet des collèves, en 3^{ème}.



Chaque fin d'année, les élèves de grande section de maternelle et de CM2 reçoivent leur dictionnaire.

Études dirigées adaptées aux besoins des enfants

Il s'agit d'un service dédié à accompagner les enfants dans la réalisation de leur travail personnel. Il est encadré par des enseignants volontaires.

Pour la rentrée scolaire 2025/2026

- **Inscription** : se présenter au service municipal Éducation en mairie à partir du lundi 7 juillet 2025 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, ainsi que le samedi matin selon l'agenda disponible sur le site de la ville : www.ville-champssurmarne.fr/images/tout_age/education/Calendrier_permanences_2025.pdf
- **Période de fonctionnement** : à partir du lundi 15 septembre 2025 jusqu'à la mi-juin 2026.
- **Participation familiale au service d'étude**
 - Pour les enfants fréquentant l'accueil du soir après l'étude :
 - 2,85 €** par séance d'étude et par enfant,
 - 2,30 €** par séance d'étude et par enfant à partir du 2^{ème} enfant.
 - Pour les enfants ne fréquentant pas l'accueil du soir après l'étude :
 - 3,65 €** par séance d'étude et par enfant,
 - 3,10 €** par séance d'étude et par enfant à partir du 2^{ème} enfant.
- **Informations complémentaires** :
 - Le goûter est fourni par la ville,
 - l'inscription est obligatoire pour au moins 2 séances par semaine,
 - attention, le nombre de places est limité dans chaque école et dépend du volontariat des enseignants,
 - la charte des études dirigées est disponible au service municipal Éducation.
- **Horaires de fonctionnement de l'étude** :
 - 16h30-17h : goûter,
 - 17h-18h : étude.



L'espace Familles

Destiné à simplifier vos démarches, vous pouvez :

- **consulter** votre dossier ;
- **mettre à jour** vos coordonnées ;
- **consulter et payer en ligne** vos factures ;
- **réserver** les activités périscolaires et extrascolaires ;
- **accéder** à certaines démarches en ligne.

Pour vous accompagner dans vos démarches, n'hésitez pas à consulter le guide d'utilisation disponible dans les actualités du portail.

En complément de ce service disponible 24h/24 et 7j/7, les services municipaux continueront de vous accueillir, aux horaires habituels d'ouverture, pour vous permettre d'effectuer toutes vos démarches auprès des agents des services municipaux Régie, Enfance, Petite-Enfance et Éducation.

Les classes d'environnement pour tous les enseignants volontaires des classes de CM1/CM2 et CM2

La commune de Champs-sur-Marne organise chaque année des séjours pour toutes les classes de CM2 et, si c'est le cas, les classes à double niveau.

L'objectif est de faire partir chaque enfant au moins une fois dans sa scolarité.

Les classes d'environnement ne sont pas financées par l'Éducation nationale. La participation des familles représente entre 10 et 60% du coût du séjour en fonction de la situation familiale.

La classe d'environnement est une période privilégiée pour les enfants et leur enseignant, qui vont vivre « autre chose » ensemble, dans un lieu choisi par les enseignants et sur un projet pédagogique précis.

C'est l'épanouissement de chacun par l'apprentissage ailleurs, autrement.

La mise en place des classes d'environnement nécessite plusieurs phases de préparation, de suivi, de bilan avec les différents partenaires (enseignants, parents d'élèves, inspection académique, animateurs...).

C'est l'association Vacances Voyages Loisirs (VVL) qui, depuis de nombreuses années, ayant démontré la qualité des prestations offertes, a été choisie comme partenaire privilégié pour l'organisation des classes d'environnement.

Les enseignants ont aussi la possibilité d'organiser des séjours autonomes.

Une subvention est alors versée à l'OCCE, coopérative de l'école, calculée par enfant en fonction du coût moyen des classes d'environnement.



Le coût moyen, par enfant, d'un séjour en classe d'environnement : 1100 €. L'aide apportée, conséquente, s'adresse à toutes les familles campésiennes.

Une ville solidaire

La participation familiale

Pour favoriser l'égal accès aux services municipaux, la participation familiale bénéficie à l'ensemble de la population champésienne grâce à l'application de tarifs dégressifs en fonction des revenus mensuels et de la composition familiale. Il s'applique à l'ensemble des actions municipales en direction des enfants : restauration scolaire, accueils de loisirs, centres de vacances, classes de découvertes...

Pour faire établir votre fiche tarifaire

En mairie, au service municipal Régie - **Tél. 01 64 73 48 27**

Du lundi au vendredi, aux horaires d'ouverture. Le samedi matin selon l'agenda disponible sur le site de la ville :

www.ville-champssurmarnes.fr/images/tout_age/education/Calendrier_permanences_2025.pdf.

L'établissement de la participation familiale est indispensable pour bénéficier des tarifs suivant vos capacités contributives sur toutes les prestations municipales.

Pièces à fournir

Pour toutes les familles

- L'avis d'imposition de 2025 pour les revenus de 2024.
- **L'attestation de paiement** des prestations de la caisse d'allocations familiales.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (avis taxes foncières de 2024 ou quittance de loyer).
- Si nouvelle naissance, le livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance.
- En cas de changement de situation familiale (divorce, séparation, etc.) un jugement de divorce ou un justificatif de la séparation.

Pour les personnes hébergées

- L'avis d'imposition 2025 pour les revenus de 2024 de l'hébergeant.
- L'attestation de paiement des prestations de la caisse d'allocations familiales de 2025 de l'hébergeant.
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois.
- Une attestation d'hébergement de moins de 3 mois signée par l'hébergeant.

VILLE DE CHAMPS-SUR-MARNE

unicef
le plus grand réseau
des enfants

Renouvellement de votre fiche tarifaire pour l'année scolaire 2025-2026

Pour les activités enfance et jeunesse

À partir du 16 juin prochain et jusqu'au 27 septembre 2025 inclus

Soit par voie dématérialisée à l'adresse mail : fichetarifaire@ville-champssurmarnes.fr

Soit en Mairie :
du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h, ou bien les samedis 28 juin, 5 et 19 juillet, 23 et 30 août, 6, 13 et 20 septembre de 9h à 11h45.

Pour le calcul des TARIFS des services municipaux

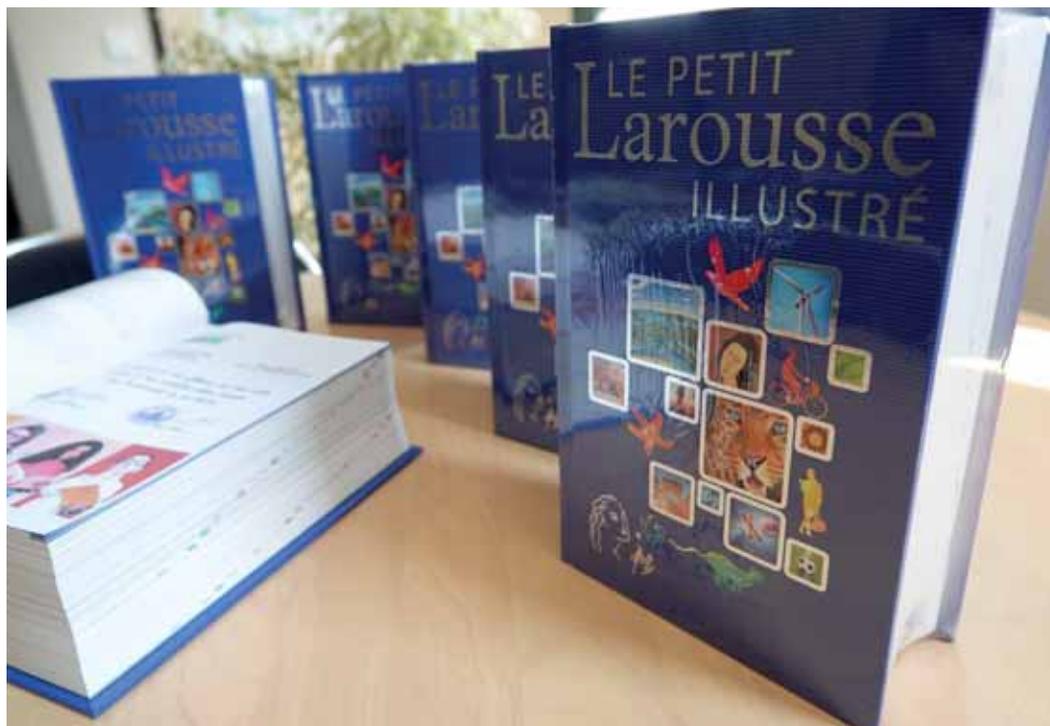
Renseignements : Service municipal Régie 01 64 73 48 27

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, sachez que la commune ne peut transmettre ni utiliser vos données sans votre consentement. Vous disposez également d'un droit d'accès et de rectification.

ATTENTION

Le non renouvellement du calcul de la participation familiale entraînera une facturation au tarif maximum sans aucune mesure de rétroactivité.

Renouvellement de la participation familiale à l'été 2025 pour l'année scolaire 2025/2026.



Avant les grandes vacances,
les élèves de grande section de maternelle,
ainsi que les élèves de cm₂
reçoivent un dictionnaire
adapté à leur âge